

Estimation de la population des enfants pris en charge en protection de l'enfance au 31/12/2013

OCTOBRE 2015

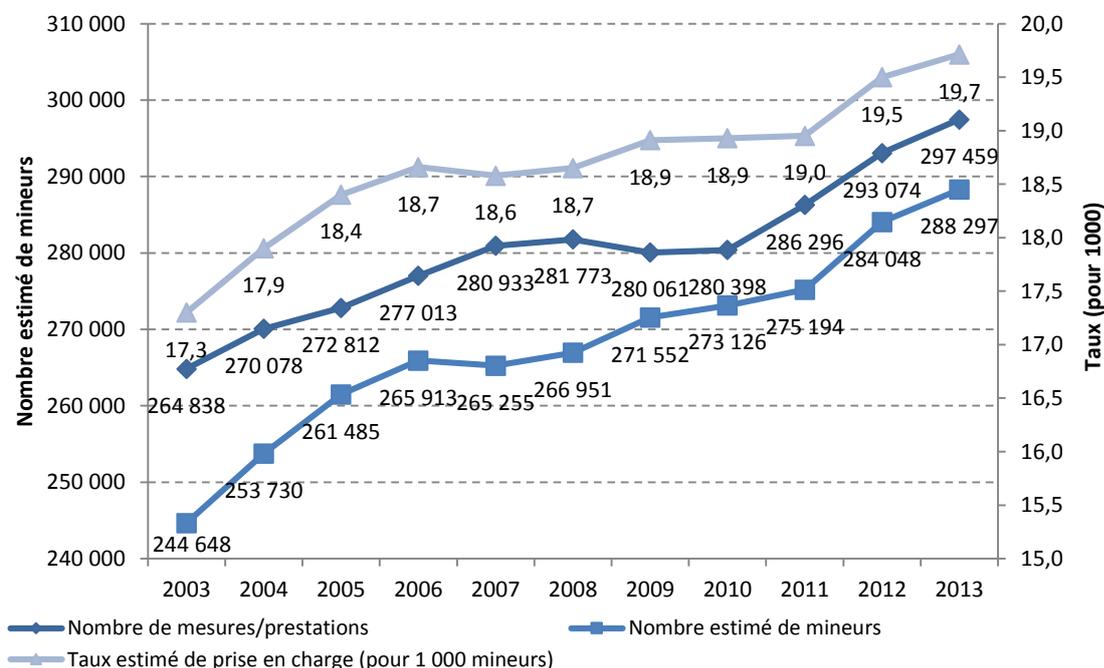


Cette note présente l'estimation du nombre de mineurs et de jeunes majeurs concernés par une mesure de protection de l'enfance et les principaux indicateurs nationaux au 31 décembre 2013. Les résultats départementaux seront présentés dans le 11^e rapport de l'ONED au Gouvernement et au Parlement, à paraître au premier semestre 2016.

ESTIMATION DU NOMBRE DE MINEURS ET JEUNES MAJEURS PRIS EN CHARGE AU 31 DÉCEMBRE 2013

Au 31 décembre 2013, le nombre de mineurs bénéficiant d'au moins une mesure relevant du dispositif de protection de l'enfance est estimé à 288 300 sur la France entière, soit un taux de 19,7 ‰ des moins de 18 ans (Figure 1). Le nombre estimé de mineurs pris en charge connaît une faible augmentation : + 1,5 % en 2013 contre +3,2 % en 2012.

Figure 1 : Évolutions des prises en charge des mineurs en protection de l'enfance au 31 décembre (de 2003 à 2013).

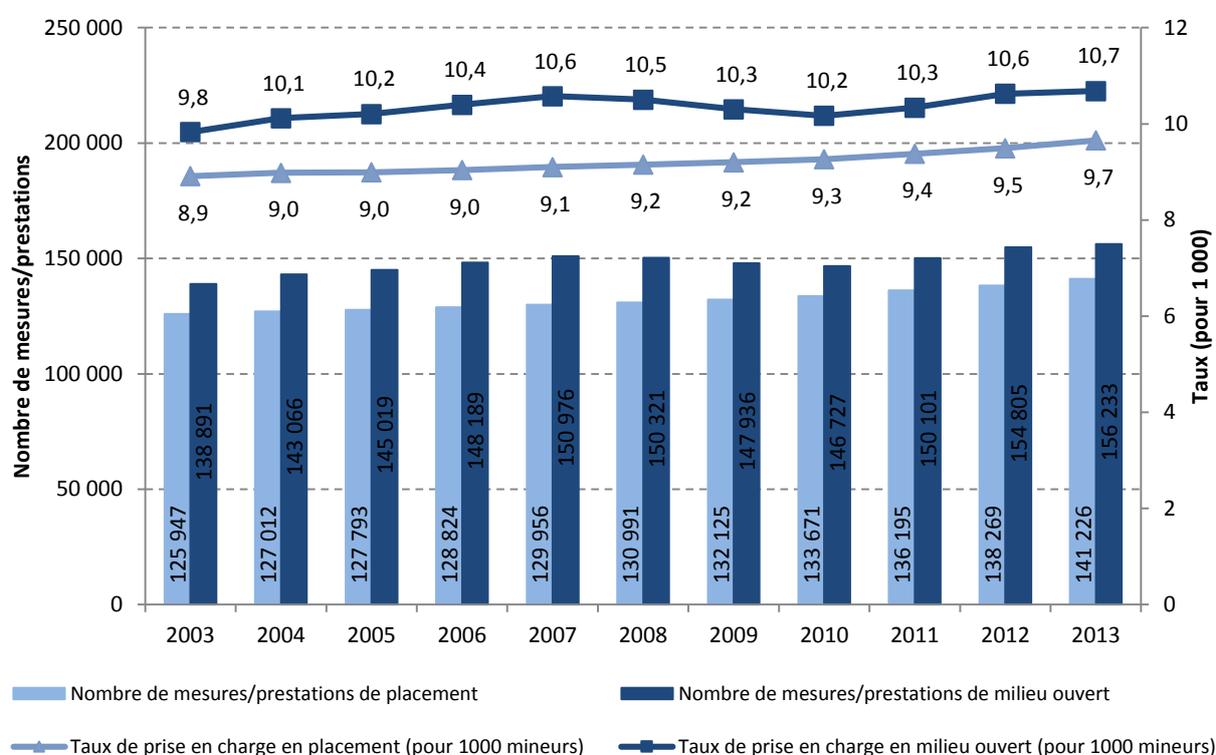


À cette même date, le nombre de jeunes majeurs concernés par une mesure de prise en charge est estimé à près de 21 800 sur la France entière, ce qui représente 9,5 ‰ des 18-21 ans.

PLACEMENT ET MILIEU OUVERT : ÉVOLUTIONS DES TAUX DE PRISE EN CHARGE

Pour les mineurs (Figure 2), le taux de prise en charge par une mesure/prestation de milieu ouvert (10,7 ‰) est légèrement supérieur au taux de prise en charge par une mesure/prestation de placement (9,7 ‰). Le taux de prise en charge en placement augmente légèrement en 2013 et progressivement depuis 2003. La distribution entre mesures/prestations de placement et milieu ouvert est stable : 47,5 % de mesures de placement fin 2013 contre 47,2 % fin 2012.

Figure 2 : Nombre de mesures/prestations de placement et de milieu ouvert et taux de mineurs faisant l'objet d'au moins une mesure/prestation de placement ou de milieu ouvert au 31 décembre (de 2003 à 2013).



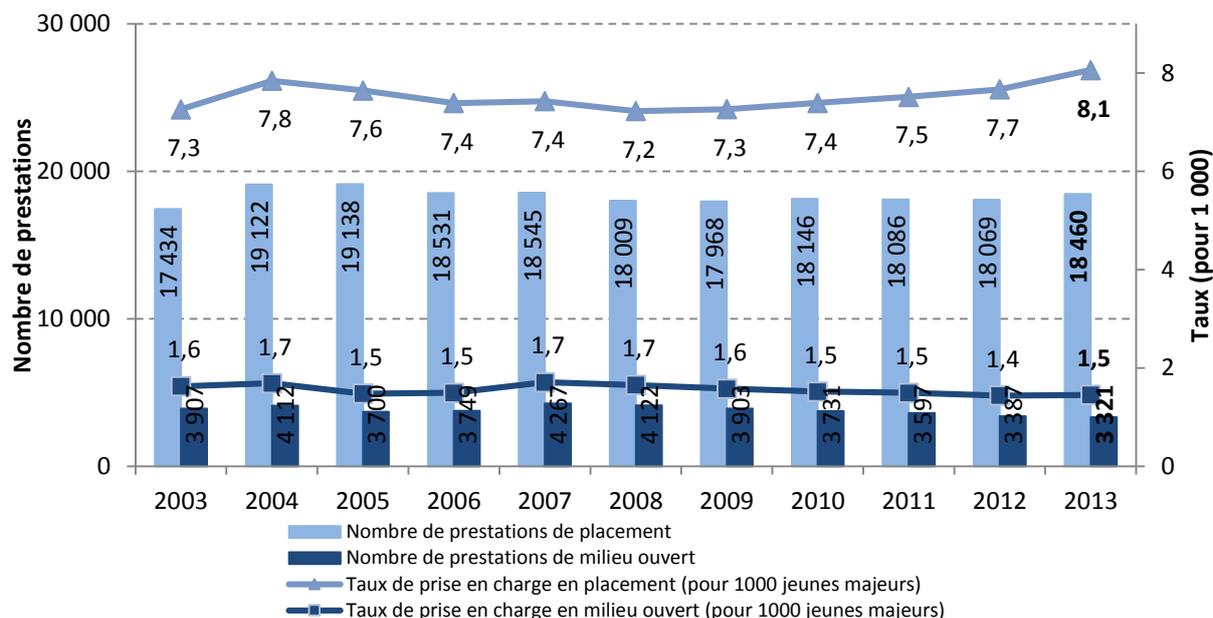
Champ : Ensemble des mesures/prestations en protection de l'enfance pour les mineurs (0-17 ans), France entière.

Sources : Drees, DPJJ, Insee (estimations de population, résultats provisoires arrêtés fin 2014), Ministère de la Justice, calculs ONED.

Pour les jeunes majeurs (Figure 3), on observe une différence forte entre, d'une part, le taux très faible de prise en charge au 31 décembre 2013 par une prestation¹ de milieu ouvert (1,5 ‰) et d'autre part, le taux plus élevé de prise en charge par une prestation de placement (8,1 ‰). À noter que le nombre de prestations « jeunes majeurs » augmente de 1,5 % par rapport à 2012. La distribution entre placement et milieu ouvert est un peu plus déséquilibrée fin 2013 que fin 2012 (respectivement 84,8 % de prestations de placement contre 84,2 % un an plus tôt).

¹ Comme la quasi-totalité des décisions est administrative, nous préférons employer, pour les jeunes majeurs, le terme générique de prestation.

Figure 3 : Nombre de prestations de placement et de milieu ouvert et taux de jeunes majeurs faisant l'objet d'au moins une prestation de placement ou de milieu ouvert au 31 décembre (de 2003 à 2013).



Champ : Ensemble des prestations en protection de l'enfance pour les jeunes majeurs (18-20 ans), France entière.
Sources : Drees, DPJJ, Insee (estimations de population, résultats provisoires arrêtés fin 2014), Ministère de la Justice, calculs ONED.

DISTRIBUTION DES MESURES/PRESTATIONS : ENTRE DÉCISION ADMINISTRATIVE ET DÉCISION JUDICIAIRE

Pour les mineurs, la part des mesures/prestations judiciaires est en légère progression concernant le placement (de 88 % fin 2012 à 88,3 % fin 2013) et en légère baisse pour celles de milieu ouvert (de 70,3 % fin 2012 à 69,8 % fin 2013) (Figure 4).

Pour les jeunes majeurs, les mesures de placement sur décisions judiciaires ont quasiment disparu au 31 décembre 2013 (10 mesures). Concernant les mesures de milieu ouvert, la part des décisions judiciaires continue à diminuer, de manière plus modérée, passant de 2 % à 1,8 % (soit de 69 à 60 mesures).

Figure 4 : Distribution du nombre de mesures/prestations de placement et de milieu ouvert selon le type de décision pour les mineurs et les jeunes majeurs au 31 décembre 2013.

	Mineurs				Jeunes majeurs			
	Mesures/prestations de milieu ouvert		Mesures/prestations de placement		Mesures/prestations de milieu ouvert		Mesures/prestations de placement	
Décisions administratives	47 194	30,2 %	16 586	11,7 %	3 261	98,2 %	18 450	99,9 %
Décisions judiciaires	109 039	69,8 %	124 640	88,3 %	60	1,8 %	10	0,1 %
Ensemble des décisions	156 233	100 %	141 226	100 %	3 321	100 %	18 460	100 %

Champ : France entière.

Sources : Drees, DPJJ, Ministère de la Justice, calculs ONED.

Guide de lecture : Parmi les 3 321 prestations de milieu ouvert à destination des jeunes majeurs en cours au 31 décembre 2013, 1,8 % d'entre elles résultaient de décisions judiciaires et 98,2 % de décisions administratives.

Sources de données

- F. Borderies et F. Trespeux, Drees, *Les bénéficiaires de l'aide sociale départementale en 2013*. Document de travail. Série Statistiques, n°196 ; juin 2015.
- Insee, *Estimations de population au 1^{er} janvier 2014* (résultats provisoires arrêtés fin 2014).
- Ministère de la Justice. *Activité civile des Tribunaux pour enfants en 2013*.
- Ministère de la Justice. *Nombre de jeunes présents au 31 décembre 2013 en placement et milieu ouvert civils*.

À partir de ces sources qui portent sur des données d'activité, l'ONED effectue des estimations portant sur les populations concernées.

Observatoire national de l'enfance en danger (ONED)

Groupement d'Intérêt Public Enfance en Danger

www.oned.gouv.fr

BP 30302 - 75823 Paris Cedex 17

Tel : +33 (0)1 53 06 68 68 – Fax : +33 (0)1 45 41 38 01